

Renforcement des mesures de sécurité à la suite
d'attentats à caractère politique.

(s)C.A. 16. 5.62 2 II 1°)

Renforcement des mesures de sécurité à la suite d'attentats
à caractère politique.

Extrait du P.V. de la séance du Conseil d'Administration
du 16 mai 1962

P.2

II - Comptes rendus sur la marche du service

1°) Trafic, recettes, mouvement, etc....

M. DARGEOU rend compte des conditions d'exécution du service, de l'évolution du trafic et des recettes ainsi que des incidents qui ont marqué la circulation et qui ont été provoqués par des attentats dirigés contre les installations ferroviaires. Le plus important d'entre eux a eu lieu le 11 mai sur la ligne de Lézignan à Sète où l'explosion d'une charge de plastic sur la voie a provoqué le déraillement de 2 voitures d'un train de pèlerins.

La multiplication de ces attentats a conduit la S.N.C.F. à renforcer son dispositif de sécurité propre tant à l'intérieur des établissements que sur les voies. M. le Président a, en outre, demandé à M. le Ministre des Travaux Publics et des Transports d'intervenir auprès des Pouvoirs Publics pour que la S.N.C.F. reçoive l'appui immédiat et efficace des autorités administratives compétentes et de la police chargée plus spécialement de la sécurité du territoire.

M. LE PRESIDENT ajoute qu'il a reçu l'assurance que M. le Ministre des Travaux Publics et des Transports examinerait personnellement avec M. le Ministre de l'Intérieur les mesures qui s'imposent.

.....
.../....

M. DECOUDUN remercie M. DARGEOU des précisions qu'il a données au Conseil concernant le renforcement des mesures de sécurité intéressant les installations ferroviaires. Elles répondent au souci des organisations syndicales qui en ont entretenu le Ministre des Travaux Publics et des Transports. Mais lesdites organisations syndicales estiment, en outre, que les mesures préventives de sauvegarde des individus et du matériel demeureront insuffisantes si elles ne s'accompagnent d'une recherche active des auteurs des attentats et d'une répression sévère de leurs actes.